

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 052-17

Le 26 avril 2017

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. AFIN DE CLARIFIER LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

Le 22 mars 2017, Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») a publié pour commentaires des modifications proposées à ses règles afin de clarifier la structure de gouvernance de sa Division de la réglementation (voir [Circulaire 038-17](#)). La période de sollicitation de commentaires devait initialement se terminer le 8 mai 2017.

La Bourse a décidé de prolonger la période de sollicitation de commentaires de quatre (4) semaines. Les commentaires relatifs à ces modifications peuvent maintenant être soumis jusqu'au **5 juin 2017**.

Prière de soumettre ces commentaires à :

Me Sabia Chicoine
Chef des affaires juridiques, MX, CDCC
Services des affaires juridiques
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
800, square Victoria, C.P. 61
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Veillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet.